

b) Étude commune

Ils étudieront en commun les moyens permettant de faciliter les échanges de biens et de services et de réduire encore davantage ou d'éliminer les entraves tarifaires et autres.

c) Certification des normes et questions liées aux réglementations

Ils concluront rapidement un accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité, qui prévoit des procédures de certification et d'essai pour plusieurs secteurs.

Ils renforceront la coopération dans le domaine des réglementations, notamment en encourageant les organismes de réglementation à accorder la priorité à la coopération avec leurs homologues transatlantiques respectifs, afin de régler et de prévenir les entraves techniques et autres entraves non tarifaires aux échanges et aux investissements résultant de procédures divergentes en matière de réglementation, à tous les niveaux.

d) Politique de la concurrence

Ils visent à mettre en vigueur en 1997 l'accord bilatéral de coopération dans le domaine de la politique de la concurrence.

e) Marchés publics

Ils chercheront à étendre l'accès à tous les niveaux à leurs marchés publics respectifs sur la base de chances équitablement réparties. Ils examineront également d'autres questions d'intérêt commun afin de faire progresser la libéralisation des marchés publics.

f) Services financiers

Ils coopéreront en vue de faciliter l'accès au marché pour leurs entreprises respectives de services financiers.